

Veillez lire ceci avant toute diffusion du contenu de ce document :

Ce document est un travail évolutif et pourra être amélioré avec vos retours d'expériences.

Pour faire remonter des retours vous pouvez contacter consentis : contact@consentis.info

[FR] PROTOCOLE DE SAFETY¹ ACCUEIL ARTISTE

Ces recommandations sont un moyen de garantir un environnement de travail safe(r) et adéquat, afin que l'artiste puisse fournir la meilleure performance possible. Elles font partie intégrante du contrat. Si le/la promoteur·ice ne les respecte pas, l'artiste est en droit de ne pas produire sa prestation.

Les lieux de diffusion de la musique doivent être des espaces plus sûrs. Ils doivent assumer leur responsabilité de fournir et travailler activement à la création d'un environnement accueillant, sûr et inclusif pour les artistes, le public et le personnel en charge des lieux.

DEMANDES GÉNÉRALES :

- Une personne formée aux questions des violences sexistes et sexuelles doit être nommée référente sûreté/safety pour la nuit. Cette personne doit être identifiée par l'artiste et disponible à tout moment.
- Prévoir un·e ingénieur·e du son ou un·e ingénieur·e technique qualifié·e, connaissant l'équipement et disponible pour l'artiste tout au long du soundcheck et de sa prestation. Veiller à ce que cette personne soit formée sur le sujet des violences sexistes et sexuelles.
- L'artiste doit être accompagné·e de l'hôtel jusqu'au lieu de représentation par l'organisateur·rice et escorté·e jusqu'aux loges avec la sécurité si nécessaire. Le même protocole est applicable à la fin de la soirée, l'artiste doit être guidé·e vers la sortie et vers l'hôtel.
- Fournir des loges sécurisées, avec un espace calme réservé à la seule utilisation de l'artiste. Ne pas hésiter à échanger avec l'artiste sur ses préférences en termes d'accompagnement pendant la soirée et ses demandes catering.

PENDANT LA REPRÉSENTATION

- Prévoir un moyen de communiquer avec l'artiste pendant le spectacle (SMS, bouton d'urgence ou autre), ou vérifier régulièrement directement auprès de l'artiste si tout va bien en fonction de ce qu'il préfère.
- L'artiste est un·e DJ professionnel·le. En cas de problème pendant la performance, veuillez communiquer avec elle·lui calmement et objectivement. Ne touchez pas les platines sans l'avertir et évitez les interactions physiques pendant la performance.

ANNULATION

Si le/la promoteur·ice n'agit pas pour interdire et contester tout comportement et propos sexiste, misogyne, raciste, xénophobe, transphobe, homophobe, validiste ou discriminatoire de la part de son personnel, du public, ou d'autres artistes, l'artiste a le droit, sans préjudice de ses autres droits, d'annuler la/les

¹ Safety : mot anglais pour "sûreté" ou "sécurité" du public

représentation(s) sans aucune contrepartie à l'égard de l'organisateur·rice en vertu du présent accord. Cette disposition est applicable aux comportements, propos et contenus produits pendant la promotion de l'événement en ligne ou en format physique, ainsi que pendant l'événement lui-même.

À lire <3

Toute personne, quelle que soit sa race, son ethnie, sa nationalité, son statut administratif, sa classe sociale, son identité et son expression de genre, son orientation sexuelle, sa sexualité, sa religion, son âge, sa condition physique ou ses capacités, a le droit de profiter de la musique dans un club ou un environnement festif sans subir d'intimidation, de harcèlement ou de discrimination de quelque nature que ce soit.

Les lieux festifs doivent aller au-delà des exigences légales en matière d'égalité et créer des espaces qui permettent à chacun·e de se sentir en sécurité. Prenons collectivement nos responsabilités pour faire en sorte que notre scène soit l'environnement sain, ouvert et magique qu'elle a le potentiel d'être. Nous suggérons que les lieux et les promoteur·ices s'engagent dans l'éducation et la formation de leur personnel et de leurs sous-traitants sur ces questions.

Protocole écrit et traduit par Réinventer la nuit
Contributions : La Machine du Moulin Rouge, Consentis, Independent Agency Collective (IAC)

[EN] SAFETY PROTOCOL REQUIREMENTS

These safety requirements are a way to ensure a proper working environment for the artist, so he/she/they can provide the best performance he/she/they can. These requirements are an integral part of the contract, if the promoter doesn't meet these requirements the artist has the right not to perform.

Music venues must be actively safer spaces, taking responsibility and actively working on creating an inclusive environment and culture for our artists, the people who come to see them, and the staff that operate the venues.

GENERAL :

- Appoint a contact person in charge of safety for the night, this person shall be trained on sexual and gender-based violences, and available at all times.
- Provide a qualified sound and technical engineer with knowledge of the equipment and available to the artist throughout his/her/they soundcheck and performance. Ensure this person is trained to sexual and gender-based violences.
- The artist shall be welcomed at the door or at the hotel by the night manager or artist host and escorted to the backstage by security if needed. Same protocol goes for the end of the night : the artist shall be guided to the venue exit and to the hotel.
- Provide secure backstages, with a dedicated quiet space for the artist, and communicate with the artist on his/her/their rider terms and preferences in terms of support during the event.

DURING PERFORMANCE

- Please provide a way to communicate with the artist through the performance (texts, emergency button, etc).
- The artist is a professional DJ. If there is any problem through the performance please communicate with him/her/them calmly and objectively, do not touch the decks without warning and avoid physical interaction through the performance.

CANCELLATION

If the promoter does not make any visible effort to prohibit and challenge any sexist, racist, xenophobic, misogynist, transphobic, homophobic, ableist or similarly problematic behavior and language from their staff, audience members or other artists, the artist shall have the right, without prejudice to any other rights he/she/they may have, to cancel the performance(s) without any liability to the promoter. This includes language, behavior and artwork connected to the event's promotion online or in physical format, as well as during the event itself.

Please read <3

Every person regardless of their race, ethnicity, nationality, migration status, class, gender identity and gender expression, sexual orientation, sexuality, religion, age, physical condition or ability has the right to enjoy music in a club or in any party environment that is free from bullying, harassment or discrimination of any kind. Venues must go beyond legal requirements for equality and foster spaces that allow every-body to feel safe, welcome, and themselves.

We should not wait for issues of harm to happen but should proactively challenge structural oppression and hierarchy in everything we do. In the same way, we suggest venues and promoters engage in the education and training of their staff and subcontractors in these kinds of matters. We hope that by taking more collective responsibility, we can ensure that our scene is the healthy, open and magical environment that it has the potential to be.